

Chartres, le **07 MARS 2024**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Dans le cadre du projet de territorialisation de la feuille de route « France Numérique Ensemble », une réunion du comité technique s'est tenue le mardi 20 février 2024 à 9h00 à la préfecture d'Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Claude JEAY, sous-préfet référent Inclusion numérique, en présence de :

Établissements publics de coopération intercommunale :

Mme Emmanuelle BONHOMME, Vice-présidente de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux
Mme Anne-Cécile SERRE,
Mme Claudie BEAUFILS, Directrice de la médiathèque d'agglomération - Communauté d'agglomération du Pays de Dreux
M. Alain GUILLOTIN, Directeur général de la Sem Chartres Métropole Innovations Numériques (CM'IN) - Communauté d'agglomération de Chartres Métropole
M. Olivier LECOMTE, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du numérique - Communauté de communes du Grand Châteaudun
M. Jean-Michel LAMY, conseiller communautaire - Communauté de communes du Bonnevalais
M. Jean-Claude CHEVEE, 7^e Vice-président - Communauté de communes du Perche
Mme Frédérique BAUER, Coordinatrice France services - Communauté de communes de Cœur de Beauce
Mme Anaïs DERANSY, Coordinatrice France services - Communauté de communes de Forêts du Perche

Hub-Lo :

M. Mourad BENACEUR,
Mme Salomé PAQUET, Chargée de mission départementale Eure-et-Loir

Préfecture :

Mme Adeline MOREL-OBLET, Adjointe à la cheffe du SICPPAT, Cheffe du Pôle de l'Appui territorial,
Référente France services - Préfecture

- Il est rappelé que le comité technique conduit les travaux (groupes de travail thématiques) devant aboutir à l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Il a également pour objectif de promouvoir la démarche auprès de partenaires potentiellement concernés et de travailler sur les besoins en ingénierie technique et financière.
- Le rôle des référents techniques désignés dans chaque EPCI est également rappelé : **recenser et mobiliser les acteurs concernés.**
- Rappel du lien d'inscription à la démarche :

-> <https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/gouvernance>

Les EPCI ne s'étant pas encore inscrits sont invités à le faire.

- Calendrier des groupes de travail :
 - éducation / jeunesse – le mardi 12 mars à 9h30
 - emploi / insertion – le mardi 26 mars à 9h30
 - inclusion sociale / précarité – le mardi 16 avril à 9h30
 - santé – le jeudi 16 mai à 9h30
 - autonomie / dépendance – le jeudi 23 mai à 9h30

Les référents sont invités à se positionner sur un ou plusieurs groupes, à recenser et mobiliser les acteurs identifiés sur leur territoire et à leur relayer les invitations aux groupes de travail, chaque thématique devant associer toutes les collectivités parties prenantes et les acteurs identifiés.

-> formulaire d'inscription aux groupes de travail thématiques : <https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-gt-de-la-demarche-fne-1702981090>.

- Afin de préparer les ateliers à intervenir, des rencontres bilatérales avec des acteurs stratégiques ont été programmées :
 - DSDEN - le 23 février,
 - France travail - le 19 mars,
 - ARS - en cours de programmation.
- Toute contribution peut également être transmise par mail à l'adresse : pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr
- À ce titre, M. Clément, référent technique pour le PETR, a fait remonter les projets d'actions territoriales définis pour réduire la fracture numérique dans le cadre du redéploiement des crédits du PASS numérique.
- Les référents techniques sont invités à faire remonter toutes initiatives de ce type ou autres partages d'expériences et de témoignages, par mail à l'adresse : pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr

- Un ou deux groupe(s) de travail complémentaire(s) pourra(ont) être ajouté(s) pour aborder de manière plus ciblée des problématiques transversales.
- Les contributions seront intégrées dans les supports avant la tenue des groupes de travail pour favoriser l'émulation.

Cartographie des lieux d'inclusion numérique

- Rappel des différents outils cartographiques :
 - > cartographie de l'indice de fragilité numérique : <https://www.fragilite-numerique.fr/> ;
 - > cartographie des lieux d'inclusion numérique : <https://cartographie.societenumérique.gouv.fr/cartographie/regions>.
- Un enjeu fort sur la communication a été soulevé lors des précédents échanges soulignant le besoin d'interconnaissance des acteurs de l'inclusion numérique et l'objectif de mieux renseigner les usagers en leur délivrant une information directe.
- Une réponse à cet enjeu s'appuie sur la cartographie des lieux d'inclusion numérique. Actuellement 137 lieux sont répertoriés sur le département, contre 110 initialement. En déclinant territorialement l'objectif national, fixé à 25 000 lieux de médiation numérique, environ 200 lieux seraient à identifier pour l'Eure-et-Loir. Cet objectif sera à affiner ultérieurement au niveau local.
- Les référents techniques sont invités à diffuser l'information relative à l'existence de la cartographie et à mobiliser les acteurs de leur territoire afin qu'ils identifient leur(s) structure(s) dans l'outil.

-> lien vers le formulaire d'inscription à la cartographie des lieux d'inclusion numérique :

<https://lesbases.anct.gouv.fr/ressources/referencer-mon-service-d-inclusion-numerique-sur-dora>

Nota : pour pouvoir renseigner les informations d'inclusion numérique, il faut être membre de sa structure sur l'outil Dora. Si ce n'est pas le cas, il convient de se connecter à <https://dora.fabrique.social.gouv.fr/> et de formuler une demande.

Remontée des besoins d'ingénierie

- Pour appuyer le travail en cours, une remontée de besoins en ingénierie, pour une prestation complète d'accompagnement en vue de l'élaboration de la feuille de route et également de sa mise en œuvre, a été faite fin janvier. Un retour de l'ANCT est attendu pour fin février / début avril. D'autres remontées de besoins pourront être formulées ultérieurement.

Appel à projets inclusion numérique

- Le conseil régional et la préfecture de région organisent un appel à projets pour soutenir des initiatives d'inclusion et de médiation numérique auprès des publics les plus éloignés des outils et des usages du numérique.
Cette démarche s'adresse aux collectivités et leurs groupements, associations, tiers-lieux, sociétés coopératives, établissements publics.
Des projets de nature différentes peuvent être accompagnés dans ce cadre.
Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement allant jusqu'à 50 000 euros, pour une durée maximale de 3 ans.
Taux d'intervention : 60 % (ou 80 % en Quartier Politique de la Ville).

L'État et la Région seront attentifs dans la sélection des projets retenus au titre du présent appel à projets à une répartition équilibrée des initiatives sur l'ensemble du territoire régional. L'objectif étant de soutenir a minima un projet par bassin de vie / arrondissement.

Les porteurs de projet peuvent soumettre leur candidature jusqu'au 30/04/2024, en remplissant le formulaire dédié :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap2024cvl-inclusion-et-mediationnumerique>

Les résultats seront communiqués avant le 30/06/2024.

- Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un appui technique pour constituer leur dossier en contactant la chargée de mission départementale, Mme Salomé PAQUET : spaquet@laliguecvl.org
- Une présentation de l'appel à projets interviendra le 19 mars 2024 à 14h30 en préfecture, avec possibilité de connexion à distance (sur demande).

Méthodologie des groupes de travail thématiques

- Une méthodologie pour l'animation des groupes de travail thématiques est proposée en identifiant, dans un premier temps, ce qui est positif et qui fonctionne bien, puis, ce qui freine et qui pourrait être amélioré. L'objectif poursuivi est, pour chaque constat dressé, de faire émerger une proposition.
- La mise en pratique de cette méthodologie est proposée sur la thématique éducation/jeunesse dans la perspective de l'atelier à intervenir le 12 mars prochain. La synthèse des constats et propositions évoqués figurent en annexe.
- Un comité de pilotage intermédiaire est envisagé fin mars/début avril afin de présenter les premières orientations du diagnostic et du plan d'actions.

Le Sous-préfet,



Claude JEAY